

Le monde de la Croix-Rouge

Autor(en): **Tscharner, Bénédict de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actio : un magazine pour l'aide à la vie**

Band (Jahr): **95 (1986)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Comment elle fonctionne

Le monde de la Croix-Rouge

Dans l'esprit du public, la Croix-Rouge est une et unique. Les distinctions entre le CICR, la Ligue et les Sociétés nationales ne sont connues que par un petit nombre d'initiés ou par les «insiders». Voici une brève présentation du monde de la Croix-Rouge pour s'y retrouver.

Bénédict de Tschanner¹

Qui ne connaît la Croix-Rouge!

Et pourtant, quel est le point commun entre des choses aussi différentes que:

- les Conventions de Genève relatives à la protection des victimes de la guerre,
- les visites de délégués du CICR dans les camps de prisonniers de guerre en Irak,
- le Service de la Croix-Rouge de l'armée suisse,
- les secours aux victimes du tremblement de terre au Mexique,
- l'assistance aux requérants d'asile et aux réfugiés en Suisse,
- l'intervention de secouristes de la Croix-Rouge après des attentats à la bombe au Liban,
- le Laboratoire central de transfusion sanguine à Berne,
- le parachutage de denrées alimentaires dans les régions d'Éthiopie où sévit la famine,
- les interventions des hélicoptères de la Garde aérienne suisse de sauvetage?

A première vue, c'est sans aucun doute l'emblème mondialement connu de la croix rouge (du croissant rouge dans les pays islamiques) sur fond blanc qui les unit. Cependant, toutes ces activités – et bien d'autres encore – sont l'expression d'une idée. Ces services désintéressés au prochain s'inscrivent dans le cadre institutionnel du Mouvement international de la Croix-Rouge; celui-ci repose sur une série de principes, tels l'humanité, l'indépendance, l'impartialité, pour n'en citer que quelques-uns, principes qui assurent l'unité au sein de cette diversité.

En examinant ce mouvement de plus près, on

constate qu'il se compose de trois éléments:

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est né de l'initiative du Genevois Henry Dunant, qui, en 1862, a réveillé les consciences dans le monde entier avec son livre «Un souvenir de Solferino». Nous lui devons la création d'associations privées d'aide aux soldats blessés, les futures Sociétés nationales de la Croix-Rouge, ainsi que la mise sur pied du Comité de Genève (1863), qui parvint à convaincre les gouvernements de conclure la première Convention de Genève en 1864. Ce comité, comprenant des ressortissants suisses uniquement, est le gardien du «Droit international humanitaire» ainsi que de l'esprit Croix-Rouge; en outre, il joue le rôle d'institution neutre et indépendante lors de conflits armés entre Etats, en fournissant des prestations humanitaires visant à protéger les victimes de la guerre (blessés, naufragés, soldats malades, prisonniers de guerre, population civile touchée par la guerre). Il propose ces mêmes services lors de conflits ou de troubles internes. Ses activités englobent également son Agence centrale de recherche qui compte des millions de fiches concernant des personnes mortes, détenues ou portées disparues à la suite d'un conflit.

Les 137 Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge reconnues actuellement (16 à 18 autres sont en cours de création), avec leurs 250 millions de membres et de collaborateurs bénévoles, constituent la base du mouvement. Leurs domaines d'activité et leurs méthodes de travail varient naturellement d'un pays à l'autre. Néanmoins, elles sont toutes tenues d'appliquer les principes de la Croix-Rouge. Au nombre de ces sociétés, la Croix-Rouge

suisse à Berne, avec ses 69 sections régionales; créée en 1866, elle occupe une position privilégiée, la Suisse ayant vu naître le mouvement de la Croix-Rouge et étant également le pays qui abrite le siège des deux organisations centrales de la Croix-Rouge que sont le CICR et la Ligue. Ses activités ont principalement trait au domaine de la santé, à l'entraide sociale et aux secours, en Suisse et à l'étranger.

Et la Ligue fut

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est la fédération mondiale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Elle a été fondée en 1919. L'idée maîtresse d'alors était que la «suppression de la guerre», grâce à la récente création de la Société des Nations, relèguerait au second plan le rôle du CICR. En effet, les activités de ce dernier reposaient – et reposent encore – essentiellement sur les Conventions de Genève relatives aux conflits armés; or, il convenait de ménager une place de plus en plus importante à la collaboration entre les Sociétés de la Croix-Rouge en temps de paix. Face à la famine qui sévissait alors en Europe et à la propagation de maladies telles que la tuberculose, les Sociétés avaient dû se reconverter. La Ligue joua un rôle d'incitateur et de conseiller. La Société des Nations ne parvint cependant pas à rayer la guerre du globe et le CICR dut continuer de ce fait à remplir ses tâches parallèlement à l'activité de la Ligue. Aujourd'hui, de cette dernière nous connaissons surtout sa fonction de coordination lors des interventions à la suite de catastrophes naturelles. Une telle tâche dépasse les possibilités des organisations étatiques nationales et des organisations privées.

Les organes de la Croix-Rouge internationale

Le Mouvement international de la Croix-Rouge dispose de trois organes communs:

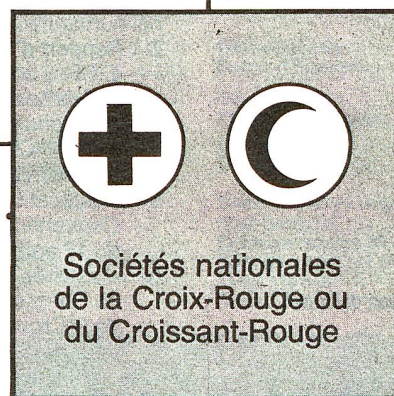
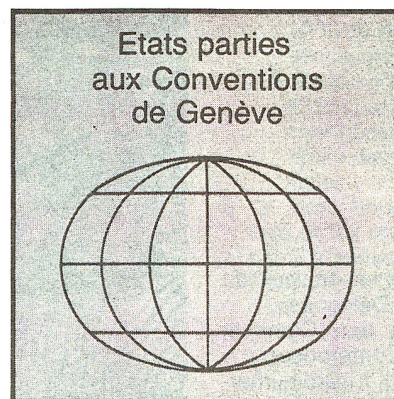
Le Conseil des délégués réunit tous les deux ans les

Sociétés nationales, la Ligue et le CICR afin qu'ils puissent débattre des questions communes. Tous les quatre ans, les représentants des gouvernements qui ont ratifié les Conventions de Genève se joignent à eux. Actuellement, ces Etats sont au nombre de 166. Cette Assemblée, constituée de délégations étatiques et privées, s'appelle la Conférence internationale de la Croix-Rouge. On la désigne comme étant la «plus haute autorité délibérante» du Mouvement. Toutefois, elle n'est pas hiérarchiquement supérieure au CICR et à la Ligue; elle ne peut donc pas modifier leurs statuts et redéfinir ce faisant leur rôle et leurs activités. Son autorité découle du grand nombre et de la diversité de ses participants et de la possibilité qu'elle offre de débattre de tous les problèmes de la Croix-Rouge et de les porter à la connaissance d'un large public par le biais de résolutions.

Enfin, dans l'intervalle des conférences, il appartient à la Commission permanente de veiller à l'unité du Mouvement et à la bonne collaboration entre les différentes institutions qui le composent. Cette commission est constituée de cinq personnalités élues parmi les membres de la Conférence et de deux représentants de la Ligue d'une part et du CICR d'autre part, dont en principe les deux présidents.

Du 23 au 31 octobre 1986, Genève accueillera la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge. L'hôte et l'organisateur de cette manifestation est la Croix-Rouge suisse, qui bénéficie du soutien de la Confédération, des autorités genevoises, du CICR et du secrétariat de la Ligue. La ville natale d'Henry Dunant n'avait plus servi de lieu de réunion à la Conférence internationale depuis 1925. □

¹ Ambassadeur, Commissaire général de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.



DE LA CROIX-ROUGE LE MONDE